

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PROJET
Projet de parc éolien du Mont Guillotin – La Ferté-Chevrésis (Aisne – 02)
Développeur : Elicio France SAS

Date de la réunion : 16/09/2026

Lieu : Salle communale – La Ferté-Chevrésis

Heure : 18h30 – 19h30

Participants

- Franck Burton, Maire de La Ferté-Chevrésis
- Yannick Fontaine, Adjoint au maire de La Ferté-Chevrésis
- Jean-Michel WATTIEZ, Maire de Montigny-sur-Crécy
- Gabriel LANEZ, conseiller municipal de Montigny-sur-Crécy
- Jérémy JUMEAUX, Maire de Parpeville
- Antoine LANGLET, Adjoint au maire de Villers-le-Sec
- Représentants de la société Elicio :
 - Léa HOUSSE – Cheffe de projets
 - Adrien ARNAUD – Responsable développement Nord et Est

1. Introduction

La réunion s'ouvre par une présentation du cadre du comité de projet, instance de concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du projet éolien. Elle a pour objectif d'informer les élus des communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet sur son état d'avancement, de recueillir leurs observations et de répondre à leurs interrogations.

La société Elicio est ensuite présentée aux participants. Elle dispose d'une présence à la fois internationale et française, avec plusieurs agences réparties sur le territoire national.

2. Présentation du projet

2.1 Description générale

Le projet consiste en l'implantation d'un parc éolien composé de trois éoliennes, au sein d'une zone d'implantation potentielle (ZIP) d'une superficie de 302 hectares, située à l'ouest des zones habitées.

2.2 Justification du site

Le choix du site repose sur plusieurs éléments :

- Une zone identifiée comme favorable dans le Schéma régional éolien (SRE) de Picardie ;
- Une zone favorable selon les travaux de cartographie réalisés par la DREAL ;
- Un éloignement suffisant par rapport aux habitations, ainsi qu'aux contraintes environnementales et aéronautiques identifiées.

2.3 Caractéristiques techniques

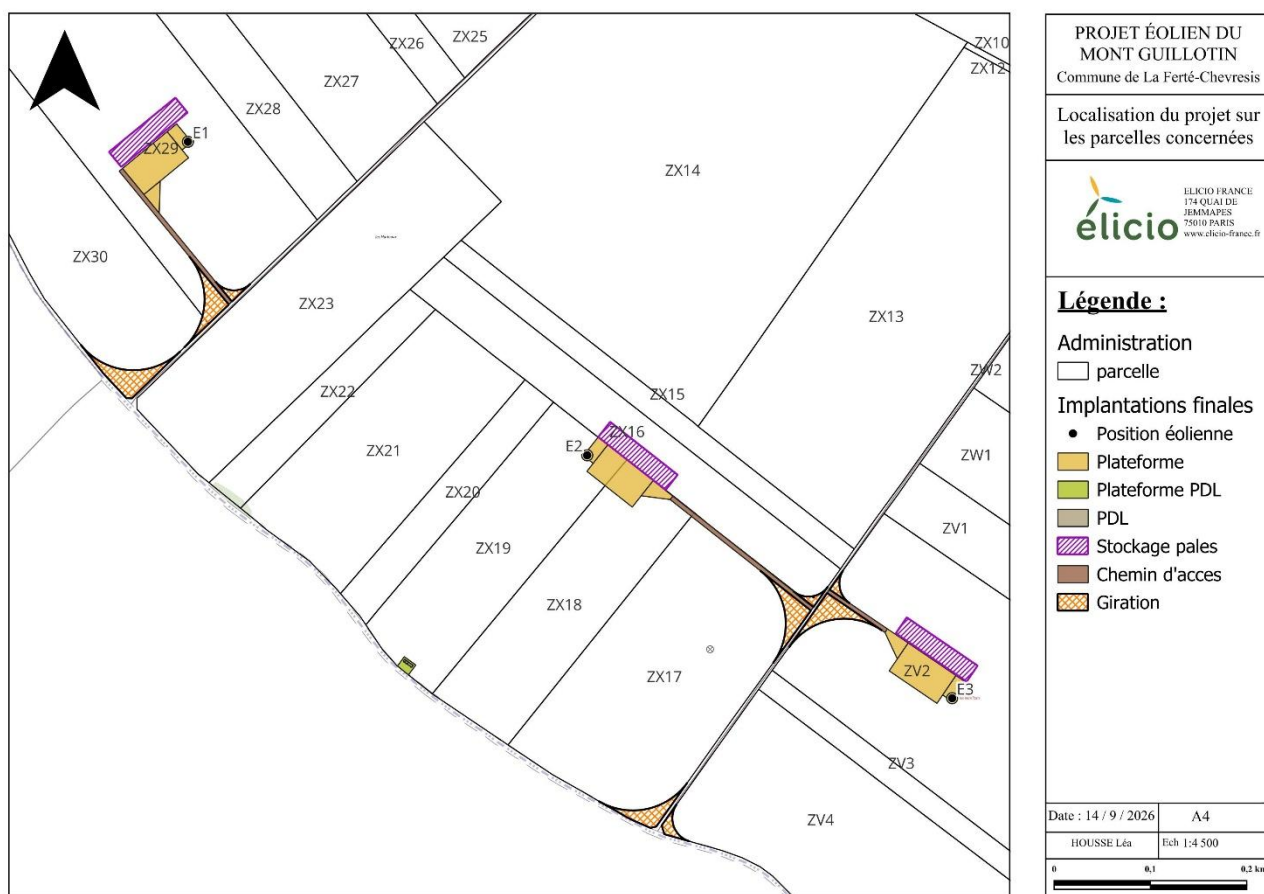
- 3 éoliennes
- Hauteur en bout de pale : 200 mètres
- Puissance unitaire : 4,5 MW, soit 13,5 MW pour l'ensemble du parc
- Production annuelle estimée : 34,5 GWh

2.4 Historique du projet

- 2022 : prospection de la zone et présentation en mairie
- 2023 : premiers accords fonciers et lancement des études
- Fin 2024-2025 : poursuite et approfondissement des études
- Fin 2026 : finalisation du dossier et dépôt de la demande d'autorisation

2.5 Présentation détaillée de l'implantation

Le projet est ensuite présenté de manière détaillée : implantation des éoliennes et des plateformes, localisation des zones temporaires de travaux, aires de giration, poste de livraison, ainsi que chemins d'accès à créer et chemins existants à renforcer.



3. Études environnementales

Les études écologiques réalisées sur le site sont présentées. Elles justifient notamment le choix de privilégier une implantation dans la partie sud-ouest du périmètre étudié.

La séquence Éviter–Réduire–Compenser (ERC) appliquée au projet est exposée aux participants.

4. Paysage

L'analyse paysagère aborde les éléments constitutifs du paysage local ainsi que le contexte éolien déjà présent dans le secteur. Elle met en évidence la volonté de concevoir un projet respectueux des lignes directrices du paysage et éloigné des lieux de vie situés à proximité.

5. Acoustique

Les résultats des études acoustiques menées dans le cadre du projet sont présentés aux participants, depuis la campagne de mesures réalisée chez les riverains les plus proches jusqu'aux mesures de bridage prévues pour respecter la réglementation en vigueur.

6. Calendrier prévisionnel

L'obtention de l'autorisation environnementale est envisagée dans le courant de l'année 2028.

7. Questions et échanges

Une question est posée concernant le raccordement électrique du futur parc. Il est indiqué qu'un poste source, appelé poste source « des Avesnes », est actuellement en construction à Villers-le-Sec, mais qu'il est, a priori, d'ores et déjà saturé. Une explication est donnée sur le processus de demande de raccordement au réseau auprès d'Enedis et sur les futurs travaux prévus sur les infrastructures, dans le cadre des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du comité de projet est clôturée.